

N° DU CANDIDAT EFC :

--	--	--	--	--	--	--	--

**Examen final commun  
Le 13 septembre 2021  
Épreuve du Jour 1  
(Cahier n° 1 – Version 2 de WDI)**

Durée totale de l'examen : 4 heures

On trouvera d'autres renseignements sur l'examen à la page suivante.

**INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AVANT L'EXAMEN**

1. Inscrivez les sept chiffres de votre numéro de candidat sur les cahiers. Les cahiers (ou les feuilles de réponse, selon les instructions données) doivent être remis avant que vous ne quittiez la salle d'examen. Ils NE DOIVENT PAS ÊTRE SORTIS de la salle d'examen. S'ils ne sont pas remis, votre réponse pourrait être refusée.
2. Suivez les instructions fournies. Ces instructions ne doivent pas être sorties de la salle d'examen.
3. Signez la *Déclaration d'acceptation de la politique sur la confidentialité de l'examen* ci-dessous.

**Déclaration d'acceptation de la politique sur la confidentialité de l'examen**

Il est entendu que tout le matériel d'examen est la propriété de CPA Canada, et est sous la garde et le contrôle exclusifs de CPA Canada. CPA Canada détient le pouvoir exclusif sur tout le matériel d'examen, dont elle détermine le contenu, l'utilisation, la conservation, la disposition et la publication. Les candidats n'auront accès ni à leurs réponses, ni aux grilles de correction ou autre matériel relatif à la correction. Les études de cas et les guides de correction qui s'y rapportent ne seront accessibles qu'une fois publiés par CPA Canada.

Je conviens par la présente :

- de ne pas obtenir ni utiliser de réponses ou d'informations provenant d'un autre candidat ou d'une autre personne au cours de l'examen, et de ne pas leur en donner;
- de ne pas consulter de documents non autorisés et de ne pas utiliser de matériel non autorisé pendant l'examen;
- de ne pas sortir ni tenter de sortir de la salle d'examen des documents, des notes ou d'autres éléments d'un examen de CPA Canada.

Je conviens en outre d'informer CPA Canada de toute situation où il existe un risque sérieux que l'intégrité de l'examen soit compromise.

J'affirme avoir eu l'occasion de lire les *Règlements d'examen CPA*, et j'accepte toutes les conditions qui y sont énoncées.

De plus, il est entendu que le non-respect de la présente déclaration entraînera l'invalidation de mes résultats, et que je pourrais me voir interdire de me présenter aux examens ultérieurs, être expulsé des rangs de la profession et être poursuivi en justice.

NOM DU CANDIDAT (en lettres moulées)

SIGNATURE

## **Renseignements sur l'examen**

L'examen est constitué de ce qui suit :

**Cahier n° 1 – Étude de cas connexe (240 minutes) (le présent cahier)**

**Cahier n° 2 – Étude de cas du module de synthèse 1 (pour consultation) et feuilles pour les notes au brouillon**

Vous devez répondre à l'aide du logiciel fourni. Vous y trouverez une application de traitement de texte et un tableur. Veuillez rédiger le corps de votre réponse à l'aide du traitement de texte et n'utiliser le tableur que pour les calculs à l'appui de votre réponse (**Feuille 1**). Vous devez expliquer clairement vos calculs.

Il ne sera tenu compte que des réponses ou parties de réponse enregistrées par le logiciel fourni.

Des feuilles pour les notes au brouillon sont fournies dans un cahier distinct, qui comprend aussi une copie de l'étude de cas du module de synthèse 1. Les notes au brouillon et les annotations faites dans le ou les cahiers d'examen ne seront pas évaluées.

Les Manuels de CPA Canada et la *Loi de l'impôt sur le revenu* sont accessibles tout au long de l'examen dans *Folio Views*. *Folio Views* contient les normes en vigueur et les lois fiscales quasi adoptées au 31 décembre 2020.

La formule de calcul de la valeur actualisée des économies d'impôts et d'autres renseignements fiscaux pertinents sont présentés à la fin du présent cahier.

Vous devez rédiger votre réponse en tenant compte du scénario présenté dans l'étude de cas, et faire abstraction des incidences possibles de la pandémie de COVID-19.

Les désignations « Comptables professionnels agréés du Canada », « CPA Canada » et « CPA » sont des marques de commerce ou de certification de Comptables professionnels agréés du Canada.

© 2021 Comptables professionnels agréés du Canada. Tous droits réservés.

Examen final commun, septembre 2021

Comptables professionnels agréés du Canada  
277, rue Wellington Ouest  
Toronto (Ontario) M5V 3H2

**Étude de cas****(Temps suggéré : 240 minutes)**

Nous sommes en mars 2023. Shawn, votre supérieur chez Stineman Consulting Group, vous informe que vous êtes affecté à une nouvelle mission pour Waste Disposal Inc. (WDI).

Shawn a rencontré Laura pour faire le point. Elle lui a expliqué que, lorsque WDI était sous le contrôle de Kingsley Investment Inc. (Kingsley), elle avait pour stratégie de se concentrer sur ses activités de base et de maximiser la valeur, tout en maintenant les dépenses en immobilisations au minimum. La seule exception a été la conversion des camions au gaz naturel. Les représentants de Kingsley ont voté contre toutes les autres propositions. Les bénéfices ont continué de chuter. En novembre 2021, déçu des résultats de WDI et du fait qu'aucun dividende n'a été versé depuis l'investissement initial de Kingsley, Jack Kingsley a décidé de revendre à WDI les actions ordinaires de WDI que Kingsley détenait et a cessé de participer aux activités de celle-ci.

La proposition de Thom de créer une division de services-conseils a été acceptée vers la fin de 2021, compte tenu des projections révisées relatives aux produits d'exploitation et aux bénéfices. La division a entrepris ses activités en janvier 2022.

En février 2022, le Conseil d'administration (le Conseil) de WDI a modifié les énoncés de vision et de mission pour tenir compte de la création de la division de services-conseils :

*Vision : « Être une société de gestion des déchets et de services-conseils de premier ordre, tout en répondant aux besoins de nos clients, de nos employés et des collectivités locales, et en étant respectueux de l'environnement. »*

*Mission : « Nous sommes des experts en gestion des déchets qui offrons à nos clients des services de collecte, d'élimination, de recyclage et de conseil faisant appel à des méthodes écoresponsables et durables et à des technologies de pointe. »*

Au cours des trois dernières années, l'économie a stagné, enregistrant une croissance annuelle moyenne de seulement 1 %, mais la croissance annuelle de l'industrie de la gestion des déchets a été de 3 %. Les taux d'intérêt restent bas, le taux préférentiel étant de 2,5 %. Comme la hausse marquée des ventes en ligne a entraîné une utilisation accrue des matériaux d'emballage, on prévoit une croissance annuelle de 5 % du recyclage du carton ondulé et du papier. On s'attend à ce que l'élimination des déchets dangereux connaisse une croissance de 6 % par année.

Pour réaliser des gains d'efficacité dans les services traditionnels de collecte, de transfert, d'enfouissement et de recyclage du carton ondulé et du papier, les grands concurrents de l'industrie poursuivent leur expansion à l'horizontale. Dans les deux dernières années, de grands concurrents nationaux et internationaux ont acquis de petites entreprises locales qui étaient incapables de rivaliser dans ces secteurs. De plus, les concurrents ont continué d'investir dans des technologies visant à réduire les coûts de recyclage et à capter le biogaz à leurs sites d'enfouissement. À l'exception de la conversion au gaz naturel de son parc de véhicules de collecte, WDI n'a pas réalisé d'améliorations technologiques importantes.

Les petites entreprises restent concurrentielles dans les services spécialisés comme l'élimination des déchets dangereux, le recyclage des plastiques et des métaux, et les services-conseils. Depuis la mise en place d'une réglementation supplémentaire visant à réduire les émissions de GES et à rendre les fabricants responsables de l'élimination de leurs produits et emballages en plastique à la fin de leur durée de vie, la demande de services-conseils relatifs à la conformité réglementaire est en hausse.

En 2021, les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont beaucoup réduit la capacité autorisée des sites d'enfouissement. En conséquence, de nombreux sites d'enfouissement locaux ont été forcés de fermer sept ans plus tôt que prévu, en moyenne. Pour les sites d'enfouissement qui ont encore de la capacité disponible, comme c'est le cas de ceux de WDI, les volumes annuels reçus ont augmenté. On prévoit donc une hausse des redevances de déversement de 10 % par an pour les trois prochaines années.

Maintenant que Kingsley n'est plus actionnaire, les membres du Conseil ont hâte de déterminer l'orientation future de WDI. Le principal objectif du Conseil pour 2023 est d'assurer la réussite à long terme de WDI. Le Conseil a demandé l'avis de Shawn et de votre équipe à ce sujet.

Shawn vous demande de rédiger un rapport à l'intention du Conseil de WDI, dans lequel vous évaluerez d'abord chacune des propositions envisagées, puis recommanderez une orientation stratégique qui, selon vous, permettra d'assurer la réussite à long terme de WDI. Pour chaque proposition, indiquez au Conseil tous les facteurs importants dont il n'a peut-être pas tenu compte, déterminez les informations qu'il devrait obtenir avant de prendre une décision, recommandez un plan d'action, lorsque c'est possible, et analysez toutes les autres questions importantes que vous aurez relevées.

**LISTE DES ANNEXES**

	<u>Page</u>
I Réunion du Conseil à laquelle assiste Shawn Bryson .....	5
II Extraits des rapports internes de WDI .....	12
III Vente des sites d'enfouissement en Nouvelle-Écosse .....	14
IV Acquisition de Pendleson Incorporated .....	15
V Déchets électroniques – Installation de recyclage primaire .....	16

**ANNEXE I**  
**RÉUNION DU CONSEIL À LAQUELLE ASSISTE SHAWN BRYSON**  
*15 mars 2023*

Laura : Merci, Shawn, d'assister à cette réunion du Conseil. Je suis maintenant présidente du Conseil et chef de la direction, Brian est trésorier, Josefina est secrétaire, et Peter est vice-président du Conseil. Il n'y a eu aucun changement dans nos postes de direction, mais les événements importants suivants sont survenus :

2020	15 avril	WDI vend ses surplus de matières recyclées, ferme ses installations de recyclage pour une période indéfinie et externalise ses engagements contractuels de recyclage. Pour éviter la détérioration des bâtiments et du matériel, un entretien minimal est encore effectué.
2020	12 mai	Kingsley retire la proposition de fournir des camions et des chauffeurs.
2020	2 octobre	Étant donné que WDI a cessé d'offrir des services de recyclage, deux clients importants résilient leurs contrats et signent des contrats avec un grand concurrent international.
2020	21 novembre	Le système d'optimisation des parcours de collecte n'est pas mis en place.
2021	14 mars	Trois autres clients ne renouvellent pas leurs contrats avec WDI à cause de ses prix supérieurs à ceux de la concurrence.
2021	6 juin	WDI convertit le reste de son parc de véhicules au gaz naturel et réduit ainsi les émissions de GES de 10 %.
2021	4 septembre	La ligne de crédit est renouvelée selon les mêmes conditions. Le prochain renouvellement est en septembre 2023.
2021	19 novembre	Kingsley revend ses actions à WDI pour 11 millions \$ : 3 millions \$ en trésorerie et un prêt de 8 millions \$ arrivant à échéance en février 2027 qui peut être remboursé par anticipation sans pénalité. Des intérêts de 12 % sont payés annuellement, et le capital est remboursé à l'échéance.
2021	19 novembre	Brian, Josefina et Peter achètent chacun 57 000 actions, soit un investissement total de 3 135 000 \$ en trésorerie. Laura détient maintenant 70 % des actions et les trois autres actionnaires, 10 % chacun.
2022	31 décembre	À la fin de l'exercice, le ratio total des emprunts/capitaux propres était de 3,4 et le ratio BAII/intérêts était de 2,0. Par conséquent, WDI n'a plus accès à du financement par emprunt.

**ANNEXE I (suite)**  
**RÉUNION DU CONSEIL À LAQUELLE ASSISTE SHAWN BRYSON**

- Laura : Même si, en 2022, WDI a enregistré un bénéfice pour la première fois depuis 2019, certaines de nos décisions – surtout la fermeture de nos installations de recyclage – ont nui à notre bonne réputation dans l’industrie et à nos bénéficiaires. Nous devons trouver une façon de rétablir les deux. Brian, explique-nous la première proposition.
- Brian : USWM Corporation (USWM), une société internationale de gestion des déchets qui a besoin d’accroître sa capacité d’enfouissement en Nouvelle-Écosse, a fait une première offre d’achat de 18 millions \$ pour nos deux sites d’enfouissement dans la province. Comme les municipalités où ces sites sont situés exigent maintenant le captage du biogaz, cette offre arrive au bon moment. Soit nous les vendons, soit nous serons forcés de les mettre à niveau. J’ai réuni l’information pertinente sur les deux sites.
- Laura : J’hésite à vendre ces sites. L’un d’eux fait partie des premiers terrains que mon père a achetés, jetant les bases des activités de WDI en Nouvelle-Écosse. La vente des sites à une société internationale risque d’être mal vue par la collectivité.
- Josefina : Laura, comme tu le sais, la réglementation des sites d’enfouissement s’allourdit. Si WDI vendait les sites, elle n’aurait pas non plus à s’occuper de leur entretien ou de leur fermeture, ce qui représente une importante obligation future qui peut augmenter au fil du temps.
- Peter : Si nous vendons, il faudra quand même honorer nos contrats actuels, ce qui pourrait avoir des incidences importantes. Il faudrait externaliser cette fonction et nous pourrions perdre d’autres clients. Pensons aussi aux employés de longue date de ces sites.
- Josefina : Être propriétaire de sites d’enfouissement n’a jamais comporté autant de risques. À mesure que nos sites vieillissent, je crains que le lixiviat pollue les eaux souterraines, ce qui pourrait engendrer des poursuites. Plus ils sont vieux, plus nos sites pourraient être difficiles à vendre.
- Brian : Il est temps que WDI se concentre sur des secteurs spécialisés de l’industrie, où il y a moins de grands concurrents. Nous devrions vendre nos sites et investir le produit de la vente ailleurs. Nous pourrions même rembourser une partie de notre dette.
- Laura : Je ne suis pas convaincue qu’il soit prudent de vendre nos sites d’enfouissement. L’enfouissement est au cœur des activités traditionnelles de WDI et l’une de ses compétences de base. L’ajout du captage du biogaz ferait baisser les coûts et nous aiderait à rétablir notre réputation dans la collectivité. Cette mise à niveau pourrait aussi contribuer à réduire les taxes sur le carbone que nous aurons à payer à l’avenir.

**ANNEXE I (suite)**  
**RÉUNION DU CONSEIL À LAQUELLE ASSISTE SHAWN BRYSON**

Laura : Passons au point suivant. Thom veut faire une présentation sur l'expansion de nos services-conseils.

*Thom se joint à la réunion.*

Thom : Notre division offre des services-conseils sur la remise en état de sites et sur les pratiques durables pour l'utilisation de l'énergie et de l'eau. Les choses vont bien et il est temps d'offrir plus de services. Voici un créneau en croissance à exploiter : aider les fabricants à réduire l'incidence environnementale de leurs produits en fin de vie. L'élimination sécuritaire d'un matériau à la fin de sa durée de vie est étroitement liée au matériau lui-même; il s'agit donc d'un défi intéressant. En raison de changements réglementaires, ce créneau devrait croître rapidement. Être parmi les premiers à offrir ce service nous donnerait un avantage concurrentiel.

L'Université de la Nouvelle-Écosse (UNE) nous offre de collaborer à un projet de recherche visant à créer un nouveau type de matériau qui réduira considérablement la toxicité de certains produits lors de leur élimination. Lorsqu'un nouveau matériau moins toxique aura été développé, WDI générera des produits d'exploitation en fournissant des conseils aux fabricants sur la manière de l'utiliser dans leurs produits actuels pour remplacer des matériaux moins écologiques. Cette collaboration est le moyen le plus rapide dont nous disposons pour entrer dans ce créneau et nous coûtera moins cher que la mise sur pied de notre propre équipe de chercheurs, ce que font certains des grands cabinets de services-conseils. J'y vois une nouvelle source de produits d'exploitation qui ne nécessitera pas d'investissement initial important. De plus, les marges associées à ce type de services-conseils sont généralement élevées.

Laura : Ça me paraît être une suite logique pour la division de services-conseils, qui permettrait d'attirer de nouveaux clients. La collaboration avec l'UNE pourrait aussi nous aider à rétablir notre réputation. Toutefois, cette entente diffère beaucoup des ententes de services-conseils que nous concluons actuellement. Le rôle et les responsabilités de WDI sont-ils clairement définis dans l'entente proposée avec l'UNE?

Thom : L'UNE fournira le matériel, les ressources et son expertise, et WDI fournira une partie du financement initial. L'UNE demandera aussi des subventions gouvernementales pour la recherche. Nous ne serons payés que si nos services-conseils aboutissent à une solution viable pour nos clients. Toutefois, même si seulement une partie de ces projets connaissent du succès, les résultats financiers devraient être globalement positifs.



**ANNEXE I (suite)**  
**RÉUNION DU CONSEIL À LAQUELLE ASSISTE SHAWN BRYSON**

Josefina : Quel sera l'investissement initial, et comment et quand cet investissement générera-t-il un rendement? Quel est le taux de succès des activités de R-D de l'UNE? Il faudra clarifier de nombreuses questions avant d'aller de l'avant.

Thom : En effet, il reste des détails à régler. Selon l'entente actuelle, tous les éléments de la propriété intellectuelle créés appartiendront à l'UNE, mais vu sa collaboration, WDI obtiendra une licence d'utilisation exclusive. L'UNE conservera le droit d'utiliser la propriété intellectuelle pour la recherche et de publier les résultats des recherches.

De plus, quand WDI aura accès à la propriété intellectuelle liée au nouveau matériau, elle pourra devenir experte du recyclage de ce matériau, ce qui pourrait lui offrir une nouvelle source de produits d'exploitation.

Peter : La recherche présente certains risques, mais elle pourrait permettre à WDI de réaliser des gains sur le plan des services-conseils et des possibilités de recyclage. Si Thom croit que nous devrions offrir ce service, j'appuie le projet.

Laura : Merci d'avoir porté cette proposition à l'attention du Conseil, Thom.

*Thom quitte la réunion.*

Laura : Jim Pendleson m'a fait une autre proposition intéressante. Jim est l'unique actionnaire de Pendleson Incorporated (PI) et il veut que WDI achète toutes ses actions de PI. Selon lui, nous renforcerons les deux entreprises si nous unissons nos forces. Je sais aussi que Jim s'inquiète de sa capacité à fournir des services d'enfouissement à ses clients, puisque les sites d'enfouissement de PI approchent rapidement de leur capacité maximale. Il a offert de vendre toutes ses actions de PI à WDI pour un total de 56 310 000 \$. Ce montant serait divisé ainsi : un paiement initial de 10 millions \$ en trésorerie, un prêt de 40 millions \$ et 350 000 actions ordinaires de WDI. Jim veut aussi siéger au Conseil et occuper un poste de direction clé. Il nous a fourni des informations supplémentaires.

Peter : Quelle bonne idée! L'acquisition doublerait presque la taille de WDI. Nous serions l'une des plus grosses entreprises locales. Cela dit, notre situation de trésorerie est préoccupante. Avons-nous les moyens de faire cet investissement? Et Jim serait-il prêt à revoir les conditions qu'il a proposées si nous suggérions des changements?

Brian : Selon moi, les conditions sont sans importance. Je crois qu'il serait beaucoup plus judicieux de mettre l'accent sur les secteurs émergents de l'industrie.

**ANNEXE I (suite)**  
**RÉUNION DU CONSEIL À LAQUELLE ASSISTE SHAWN BRYSON**

Josefina : N'oublions pas que PI a aussi perdu des clients récemment. Qu'advient-il s'il est trop tard pour regagner des clients pour nos deux sociétés? Regrouper les deux entreprises nous rendra-t-il vraiment plus concurrentiels?

Laura : Le regroupement nous permettrait de partager davantage de dépenses et, ainsi, de réduire nos coûts, et nous pourrions accroître nos produits d'exploitation en offrant certains de nos services actuels aux clients de PI. PI a aussi bonne réputation auprès de ses clients et de la collectivité, et Jim est dans les affaires depuis longtemps. Il aidera certainement WDI à améliorer ses activités grâce à ses compétences.

Peter : Toutes les installations de recyclage de PI ont été mises à niveau; nous pourrions donc recommencer à offrir des services de recyclage et possiblement rouvrir nos propres installations. En plus de la réduction des coûts administratifs, il y aurait sûrement d'autres synergies.

Laura : PI a aussi peu de dettes. C'est une idée intéressante.

J'ai reçu une autre proposition, celle de la Ville de Devyn (la Ville), une municipalité progressiste. Elle paye actuellement des frais élevés pour le transport de ses déchets électroniques parce qu'il n'y a aucun recycleur local qui traite ces déchets. La Ville veut plutôt offrir ce service localement et a demandé à WDI si elle voudrait construire une installation de recyclage de déchets électroniques. La Ville nous a fourni des chiffres préliminaires.

Brian : Si nous construisons l'installation, je ne crois pas que nous aurons de problème à atteindre sa capacité au cours des premières années. Beaucoup d'entreprises doivent éliminer des déchets électroniques, et nous pourrions sûrement les obtenir comme clientes. Il serait peut-être aussi possible d'obtenir une subvention considérable du gouvernement pour ce projet.

Josefina : En effet, il y a une demande locale, mais nous aurons aussi une énorme responsabilité en cas de problème. En plus des questions de sécurité, la protection des appareils recyclables contenant des renseignements personnels sera certainement une préoccupation.

Peter : Je ne sais pas si nous pourrions trouver du personnel local qui a les compétences nécessaires pour gérer l'installation. De plus, il faudra respecter des règlements très stricts avant de pouvoir commencer les activités. Compte tenu du temps nécessaire pour la construction et l'obtention des permis, l'installation n'ouvrira probablement pas avant 2024. Par ailleurs, quand elle apprendra qu'une installation de traitement des déchets dangereux se trouve à proximité, la population locale pourrait mal réagir.

**ANNEXE I (suite)**  
**RÉUNION DU CONSEIL À LAQUELLE ASSISTE SHAWN BRYSON**

- Brian : Il y aura aussi des coûts de conformité et de certification supplémentaires. La manipulation de déchets dangereux nécessite beaucoup de précautions spéciales, comme la mise en place de systèmes de captage des poussières, l'installation de douches, le port d'uniformes, et l'offre de formation supplémentaire. Mais c'est une activité qui semble très rentable, même à faible volume. Il faudra être extrêmement prudents, mais nous devrions aller de l'avant. C'est une belle occasion.
- Peter : Hum! Je ne crois pas que tout a été pris en compte dans les projections fournies. Le rendement semble plus élevé que ce que j'ai vu dans l'industrie, et le délai de récupération est plus court que la normale.
- Laura : La Ville est un des premiers clients importants que nous avons perdus en 2021. Elle a promis de faire de nouveau appel aux services de WDI si nous construisons l'installation. Elle nous garantit aussi de 25 000 à 30 000 livres de déchets la première année et nous accordera une réduction des impôts fonciers pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, mais n'a pas précisé le montant de cette réduction.
- Josefina : Pourquoi la Ville offre-t-elle toutes ces mesures incitatives?
- Laura : Je ne sais pas, mais ça me plaît bien! Et j'aime le fait de déjà avoir un client important. Par contre, j'hésite toujours parce que ce projet est si différent de ce que WDI fait habituellement. Nous devrions peut-être préparer une liste de questions pour la Ville.
- Il y a un autre point dont je voudrais discuter. Peter, parle-nous du lixiviat toxique qui a été découvert à un de nos sites d'enfouissement en Nouvelle-Écosse.
- Peter : Oh! Comment l'as-tu appris? Il y a trois semaines environ, un de nos techniciens a remarqué que du lixiviat avait contaminé une petite partie des eaux souterraines, mais nous pensons que la fuite a été colmatée. Je ne pensais pas que cette fuite était grave, et je ne voulais pas que les médias en fassent tout un drame et sèment inutilement la panique dans la population. J'avais l'intention d'en parler au Conseil.
- Josefina : Quand? Le lixiviat peut contaminer le milieu environnant par les eaux souterraines ou par le ruissellement. As-tu testé d'autres endroits à l'intérieur et à l'extérieur du site pour vérifier s'ils étaient contaminés? La responsabilité associée à la pollution et aux coûts de décontamination constitue un des risques les plus importants auxquels nous sommes exposés. Tu aurais dû agir il y a trois semaines!
- Peter : Eh bien, le problème est résolu, on peut donc classer le dossier.

**ANNEXE I (suite)**  
**RÉUNION DU CONSEIL À LAQUELLE ASSISTE SHAWN BRYSON**

Laura : Le problème n'est pas résolu. Je ne comprends pas pourquoi tu n'as pas suivi les protocoles en nous prévenant de la situation, en effectuant les tests applicables et en informant le public. Il faudra déterminer comment traiter adéquatement la situation. Nous avons besoin des conseils de Shawn et de son équipe.

**ANNEXE II**  
**EXTRAITS DES RAPPORTS INTERNES DE WDI**

*État des flux de trésorerie*  
*Exercice clos le 31 décembre 2022*  
*(en milliers de dollars canadiens)*

Activités d'exploitation	
Bénéfice net	2 784 \$
Amortissement	9 390
Désactualisation liée aux sites d'enfouissement	390
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(1 916)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>10 648</u>
Activités d'investissement	
Investissement dans les immobilisations corporelles	<u>(5 300)</u>
Activités de financement	
Remboursement de l'emprunt à terme – GBI	(4 000)
Augmentation de la ligne de crédit	299
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(3 701)</u>
Variation de la trésorerie	1 647
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	<u>1 473</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	<u><u>3 120 \$</u></u>

**ANNEXE II (suite)**  
**EXTRAITS DES RAPPORTS INTERNES DE WDI**

*Tableau des résultats*

*Exercice clos le 31 décembre 2022 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2020*

*(en milliers de dollars canadiens)*

	Collecte	Transfert	Enfouissement	Recyclage	Services -conseils	Total
Produits d'exploitation	43 560 \$	7 400 \$	19 800 \$	4 300 \$	4 003 \$	79 063 \$
<i>Données comparatives de 2020</i>	<i>48 400</i>	<i>8 200</i>	<i>17 300</i>	<i>7 300</i>	<i>0</i>	<i>81 200</i>
<i>Variation (%)</i>	<i>-10 %</i>	<i>-10 %</i>	<i>14 %</i>	<i>-41 %</i>	<i>S. O.</i>	<i>-3 %</i>
Main-d'œuvre et avantages sociaux	7 800	1 140	2 230	120	1 986	13 276
Coûts d'externalisation du recyclage	0	0	0	4 850	0	4 850
Achats – carburant	13 200	1 300	2 470	60	0	17 030
Amortissement	4 200	650	4 190	350	0	9 390
Charge de désactualisation sur l'obligation liée à la remise en état des sites d'enfouissement	0	0	390	0	0	390
Autres coûts d'exploitation	10 800	2 740	3 980	95	365	17 980
Frais de vente et d'administration	Non imputés	Non imputés	Non imputés	Non imputés	Non imputés	8 610
	36 000	5 830	13 260	5 475	2 351	71 526
Bénéfice d'exploitation net	7 560 \$	1 570 \$	6 540 \$	(1 175) \$	1 652 \$	7 537 \$
<i>Marge d'exploitation nette</i>	<i>17 %</i>	<i>21 %</i>	<i>33 %</i>	<i>-27 %</i>	<i>41 %</i>	<i>9,5 %</i>
Charge d'intérêts						
Ligne de crédit						(60)
Emprunt auprès de GBI						(2 704)
Emprunt auprès de Kingsley						(960)
Bénéfice avant impôts						3 813
Impôts sur les bénéfices						(1 029)
Bénéfice net						2 784 \$

**ANNEXE III**  
**VENTE DES SITES D'ENFOUISSEMENT EN NOUVELLE-ÉCOSSE**

**Renseignements actuels sur les sites d'enfouissement en Nouvelle-Écosse**

- La valeur comptable des sites d'enfouissement en Nouvelle-Écosse est de 12,4 millions \$.
- En 2022, ces sites d'enfouissement ont généré des produits d'exploitation de 11 880 000 \$.

**Renseignements sur le projet de mise à niveau obligatoire des sites d'enfouissement en Nouvelle-Écosse en vue du captage du biogaz**

- Si nous décidons de conserver ces sites d'enfouissements, la mise à niveau requise coûtera 8 millions \$ au total.
- Les flux de trésorerie d'exploitation annuels après impôts de ces deux sites d'enfouissement, qui comprennent les réductions de coûts du carburant, seront de 5 819 000 \$ pour chacune des huit prochaines années.
- Selon nos meilleures estimations, la valeur actualisée des coûts de fermeture et des coûts d'entretien continu qui devront être engagés quand les sites d'enfouissement seront fermés est de 3 723 000 \$.
- Le taux d'actualisation utilisé est de 11 %.

**ANNEXE IV**  
**ACQUISITION DE PENDLESON INCORPORATED**

PI exerce ses activités en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick depuis 20 ans. Elle exploite quatre centres de collecte, trois stations de transfert, quatre sites d'enfouissement (qui approchent de leur capacité maximale) et quatre installations de recyclage qui traitent, au moyen de technologies de pointe, le carton ondulé et les papiers résidentiels mélangés.

Environ 40 % des clients de PI sont des municipalités et 60 % sont des clients commerciaux. PI a conclu des contrats de dix ans avec les municipalités, qui commenceront à arriver à échéance dans trois ans. Les contrats avec les clients commerciaux ont une durée de cinq ans ou moins, et bon nombre d'entre eux devront être renégociés l'an prochain. PI a perdu des clients qui ont été attirés par de grands concurrents, ce qui a causé une diminution constante de ses produits d'exploitation et de ses bénéfices ces trois dernières années.

L'emprunt de 40 millions \$ sera remboursé annuellement (capital et intérêts) sur 20 ans et portera intérêt à 5 %.

D'après les transactions conclues récemment, les sociétés de gestion des déchets de taille semblable se vendent à un prix correspondant à 8,5 fois leur bénéfice net après impôts.

WDI estime que, une fois les entreprises regroupées, les frais d'administration annuels seront réduits de 1 million \$ après impôts.

Voici des extraits des états financiers audités de 2022 de PI (*en milliers de dollars canadiens*) :

Collecte	33 000 \$
Transfert	7 300
Enfouissement	21 760
Recyclage	13 600
Total des produits d'exploitation	<u>75 660 \$</u>
<hr/>	
Bénéfice d'exploitation	7 860 \$
Impôts sur les bénéfices	(1 900)
Bénéfice net	<u>5 960 \$</u>
<hr/>	
Flux de trésorerie d'exploitation annuels, moins les dépenses en immobilisations et le remboursement des emprunts requis	<u>4 670 \$</u>
<hr/>	



**ANNEXE V**  
**DÉCHETS ÉLECTRONIQUES – INSTALLATION DE RECYCLAGE PRIMAIRE**

- La construction d'une installation de recyclage primaire, où l'on désassemblera les déchets électroniques (téléviseurs, ordinateurs, téléphones cellulaires, etc.), nécessitera un investissement initial de 12 millions \$. Les cartes de circuits imprimés, l'acier, le plastique et le verre seront ensuite triés par des robots, puis ces matériaux seront envoyés à des recycleurs secondaires à des fins de transformation supplémentaire.
- L'installation traitera jusqu'à 40 000 livres de déchets annuellement. Des investissements supplémentaires permettraient d'accroître la capacité.

Voici les estimations en fonction de différents volumes (préparées par la Ville de Devyn) :

<b>Nombre de livres traitées par année</b>	<b>25 000</b>	<b>30 000</b>	<b>40 000</b>
Prix de vente par livre de matière recyclée	450,00 \$	450,00 \$	450,00 \$
Rabais consenti à la Ville (5 %)	(22,50)	(22,50)	(22,50)
Produits d'exploitation nets par livre	<u>427,50</u>	<u>427,50</u>	<u>427,50</u>
Coût de traitement par livre (on suppose que le coût est constant)	<u>240,00</u>	<u>240,00</u>	<u>240,00</u>
Marge nette par livre	<u>187,50</u>	<u>187,50</u>	<u>187,50</u>
Bénéfice avant impôts	4 687 500	5 625 000	7 500 000
Moins impôts sur les bénéfices de 27 %	<u>(1 265 625)</u>	<u>(1 518 750)</u>	<u>(2 025 000)</u>
Bénéfice net	<u><u>3 421 875 \$</u></u>	<u><u>4 106 250 \$</u></u>	<u><u>5 475 000 \$</u></u>

**Fin de l'examen**

**TABLEAU DE RÉFÉRENCE – EXAMEN FINAL COMMUN DES CPA****1. VALEUR ACTUALISÉE DES ÉCONOMIES D'IMPÔTS POUR LES ACTIFS AMORTISSABLES**

Valeur actualisée de l'économie d'impôts résultant de la déduction pour amortissement d'un nouvel actif acquis après le 20 novembre 2018

$$= \frac{CdT}{(d+k)} \left( \frac{1+1,5k}{1+k} \right)$$

**Abréviations pour la formule ci-dessus :**

$C$  = investissement initial net

$T$  = taux d'imposition de la société

$k$  = taux d'actualisation ou valeur temporelle de l'argent

$d$  = taux maximum de la déduction pour amortissement

**2. MONTANTS PRESCRITS RELATIFS À L'UTILISATION D'UNE AUTOMOBILE**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Coût amortissable maximum – catégorie 10.1	30 000 \$ + taxes de vente	30 000 \$ + taxes de vente
Coût amortissable maximum – catégorie 54	55 000 \$ + taxes de vente	55 000 \$ + taxes de vente
Frais de location mensuels déductibles maximaux	800 \$ + taxes de vente	800 \$ + taxes de vente
Frais d'intérêts mensuels déductibles maximaux	300 \$	300 \$
Avantage relatif aux frais de fonctionnement – employé	28 ¢ le km d'usage personnel	27 ¢ le km d'usage personnel
Taux des allocations pour frais d'automobile non imposables		
– jusqu'à 5 000 km	59 ¢ le km	59 ¢ le km
– excédent	53 ¢ le km	53 ¢ le km

**3. TAUX D'IMPÔT FÉDÉRAL SUR LE REVENU DES PARTICULIERS****Pour 2020**

<u>Revenu imposable se situant entre</u>	<u>Impôt calculé sur le montant de base</u>	<u>Impôt sur l'excédent</u>
0 \$ et 48 535 \$	0 \$	15 %
48 536 \$ et 97 069 \$	7 280 \$	20,5 %
97 070 \$ et 150 473 \$	17 230 \$	26 %
150 474 \$ et 214 368 \$	31 115 \$	29 %
214 369 \$ et tout montant	49 644 \$	33 %

**Pour 2021**

<u>Revenu imposable se situant entre</u>	<u>Impôt calculé sur le montant de base</u>	<u>Impôt sur l'excédent</u>
0 \$ et 49 020 \$	0 \$	15 %
49 021 \$ et 98 040 \$	7 353 \$	20,5 %
98 041 \$ et 151 978 \$	17 402 \$	26 %
151 979 \$ et 216 511 \$	31 426 \$	29 %
216 512 \$ et tout montant	50 141 \$	33 %

**4. MONTANTS INDEXÉS AUX FINS DU CALCUL DE L'IMPÔT**

Les crédits d'impôt personnels correspondent à au plus 15 % des montants suivants :

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Montant personnel de base, et montant pour époux ou conjoint de fait ou pour personne à charge admissible, pour les particuliers dont le revenu net pour l'année est supérieur ou égal au montant à partir duquel le taux d'impôt de 33 % s'applique	12 298 \$	12 421 \$
Montant personnel de base, et montant pour époux ou conjoint de fait ou pour personne à charge admissible, pour les particuliers dont le revenu net pour l'année est inférieur ou égal au montant à partir duquel le taux d'impôt de 29 % s'applique	13 229	13 808
Montant en raison de l'âge – 65 ans ou plus à la fin de l'année	7 637	7 713
Limite du revenu net pour le crédit en fonction de l'âge	38 508	38 893
Montant canadien pour emploi	1 245	1 257
Montant pour personnes handicapées	8 576	8 662
Montant canadien pour aidants naturels à l'égard d'enfants de moins de 18 ans	2 273	2 295
Montant canadien pour aidants naturels à l'égard d'autres personnes à charge handicapées de 18 ans ou plus (montant maximum)	7 276	7 348
Seuil de revenu familial net pour le montant canadien pour aidants naturels	17 085	17 256
Crédit d'impôt pour frais d'adoption	16 563	16 729

Autres montants indexés :

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Crédit d'impôt pour frais médicaux (excédant 3 % du revenu net)	2 397 \$	2 421 \$
Plafond annuel CELI	6 000	6 000
Plafond REER	27 230	27 830
Exonération cumulative des gains en capital sur les actions admissibles de petites entreprises	883 384	892 218

**5. TAUX D'INTÉRÊT PRESCRITS (taux de base)**

<u>Année</u>	<u>1<sup>er</sup> janv. – 31 mars</u>	<u>1<sup>er</sup> avr. – 30 juin</u>	<u>1<sup>er</sup> juill. – 30 sept.</u>	<u>1<sup>er</sup> oct. – 31 déc.</u>
2021	1	1		
2020	2	2	1	1
2019	2	2	2	2

Ces taux s'appliquent aux avantages imposables des employés et des actionnaires, aux prêts à faible taux d'intérêt et autres opérations entre parties liées. Le taux d'intérêt applicable aux paiements d'impôt en retard ou insuffisants et aux retenues non remises est de 4 points de pourcentage plus élevé. Le taux applicable aux remboursements d'impôt faits aux contribuables est de 2 points de pourcentage plus élevé, sauf pour les sociétés par actions, pour lesquelles le taux de base est utilisé.

**6. TAUX MAXIMUM D'AMORTISSEMENT FISCAL DE CERTAINES CATÉGORIES DE BIENS**

Catégorie 1.....	4 %	pour tous les bâtiments excepté ceux ci-dessous
Catégorie 1.....	6 %	pour les bâtiments acquis après le 18 mars 2007 en vue d'être utilisés pour la première fois et dont au moins 90 % de la superficie sert à des fins non résidentielles
Catégorie 1.....	10 %	pour les bâtiments acquis après le 18 mars 2007 en vue d'être utilisés pour la première fois et dont au moins 90 % de la superficie sert à la fabrication ou à la transformation
Catégorie 8.....	20 %	
Catégorie 10.....	30 %	
Catégorie 10.1.....	30 %	
Catégorie 12.....	100 %	
Catégorie 13.....	S. O.	amortissement linéaire sur la durée initiale du bail plus une période de renouvellement (minimum 5 ans et maximum 40 ans)
Catégorie 14.....	S. O.	amortissement linéaire sur la durée de la vie du bien
Catégorie 14.1.....	5 %	pour les biens acquis après le 31 décembre 2016
Catégorie 17.....	8 %	
Catégorie 29.....	50 %	amortissement linéaire
Catégorie 43.....	30 %	
Catégorie 44.....	25 %	
Catégorie 45.....	45 %	
Catégorie 50.....	55 %	
Catégorie 53.....	50 %	
Catégorie 54.....	30 %	

(PAGE VIERGE)